



Nanterre, le 26 novembre 2013

Monsieur le directeur Académique,

En préambule de la circulaire départementale qui présente le plan de formation continue, vous affirmez qu'« à l'heure de la Refondation de l'École, la formation continue reste un enjeu essentiel pour accompagner et valoriser les personnels enseignants au sein d'un système éducatif en mutation. » Nous ne pouvons que partager votre point de vue sur cette question et effectivement nous sommes aussi convaincus que la formation doit contribuer à faire évoluer les pratiques dans l'objectif de faire réussir les élèves.

Mais si les intentions sont là, les moyens n'y sont pas. Depuis plusieurs années la formation continue est mise à mal dans notre département comme dans le reste du pays. Le plan de formation est essentiellement constitué par les 18 heures d'animation pédagogique et la formation initiale. Concernant les animations pédagogiques, même s'il s'agit bien évidemment d'actions de formation, elles ne peuvent remplacer des stages longs, que les enseignants ont choisis et qui permettent véritablement de prendre du recul par rapport à la pratique professionnelle. De plus, cette année, la moitié des heures d'animation pédagogique doit se dérouler à distance. Or, et nous l'avons déjà dénoncé lors du CTSD traitant du plan de formation, ces heures sont incluses dans le PDF et gonflent donc artificiellement le nombre de journées stagiaires (module n° 13D0920407 intitulé FORMATION A DISTANCE ENTRANT DANS LE CADRE DES 18 HEURES). Nous souhaiterions à ce propos savoir où en est la mise en place de la plate-forme Magister et à quel moment les collègues seront destinataires des informations leur permettant de s'inscrire aux modules de formation à distance.

Nous souhaitons aussi revenir sur la question des animations pédagogiques qui a été l'objet de nombreux problèmes liés à l'utilisation du logiciel « anim1D ». Dans certaines circonscriptions, les collègues n'ont été destinataires de leurs identifiant et mot de passe que quelques jours avant la fermeture du serveur. Dans d'autres, il était impossible de s'inscrire à des animations dès lors que le nombre de places maximal était atteint, empêchant donc le travail des conseillers pédagogiques de circonscription au profit du « premier arrivé premier servi ». Enfin, il est parfois demandé aux enseignants de retourner régulièrement sur la plate-forme afin de vérifier que les dates et les lieux d'animation n'ont pas changé, ce qui n'est pas acceptable : ce sont aux circonscriptions de donner des informations fiables suffisamment à l'avance pour permettre aux collègues de s'organiser.

Chaque année, ce sont de moins en moins de stages qui sont proposés : 12 en dehors des 2 stages statutaires. A l'heure actuelle, seuls 263 collègues pourraient partir en stage ce qui représente moins de 3 % des enseignants du département. A ce rythme, il faudrait 35 ans pour que tous les collègues bénéficient d'au moins un stage. Le mode de remplacement par des étudiants contractuels admissibles dont le nombre est connu après publication du PDF et les problèmes engendrés par cette réalité les années précédentes (stages annulés avant, voire après CAPD) ont conduit cette année l'administration à faire preuve de prudence et à accorder moins de places que de CAD actuellement en poste (347 pour 331 départs en stage, stages statutaires compris). Que vont devenir les 16 CAD restants ?

A propos des Contractuels Admissibles, nous avons été extrêmement choqués de voir le travail exigé par les tuteurs à leur égard, en totale contradiction avec les engagements pris en fin d'année dernière. Nous avons en effet alerté fortement votre prédécesseur et son équipe de direction à propos de la circulaire ministérielle qui demandait un véritable travail de formateur au tuteur, alors que dans notre département vous avez fait le choix de donner la responsabilité du tutorat aux enseignants titulaires que les CAD complètent. Il nous avait alors été affirmé qu'il ne serait demandé aux tuteurs qu'un simple compagnonnage, sans visite, entretien et rapport de visite. Il est donc inacceptable d'exiger des tuteurs, dont la plupart viennent tout juste d'apprendre qu'ils le sont puisqu'ils n'ont jamais été sollicités par leur hiérarchie (là encore en contradiction avec vos engagements), qu'ils remplissent des missions pour lesquelles ils n'ont pas été formés. Ce serait mépriser le travail des maîtres formateurs et des conseillers pédagogiques, et ce serait leurrer les CAD quant à la réalité de leur formation.